

AVIS DE SAISINE DE L'AUTORITE JUDICIAIRE FONDS DE PERENNITE



Direction de l'information
légale et administrative

Direction de l'information
légale et administrative

26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15

www.journal-officiel.gouv.fr

Document à transmettre impérativement à la préfecture lors de votre déclaration

Référence préfecture	Entité FDP	Avis rectificatif	Département de publication	
----------------------	------------	-------------------	----------------------------	--

Texte à insérer

(A remplir lisiblement pour éviter tout retour préjudiciable au délai de publication)

1 – Titre du fonds de pérennité (titre complet tel qu'il figure dans les statuts, suivi du sigle s'il existe) :

.....
.....
.....
.....

2 – Date de la décision de saisine de l'autorité judiciaire :

.....

3 – Motif de la saisine de l'autorité judiciaire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette insertion rectifie l'annonce n° parue au *Journal officiel* n° du (date de parution)

Adresse de gestion

(38 caractères maximum par ligne)

Titre court ou sigle du fonds de pérennité :

Nom de la personne habilitée à représenter le fonds de pérennité :

.....

Adresse personnelle :

Bâtiment, escalier, étage, résidence :

.....

Numéro, type et libellé de voie :

.....

Boîte postale, lieu-dit :

.....

Code postal :

.....

Ville :

Signature du déclarant, précédée de :
« Lu et approuvé, bon pour insertion »